

Le 15 mai 2006.

## LES DÉBATS SUR LE SUICIDE ASSISTÉ SE CONTINUENT.

En date du 13 mai 2006, trois articles reliés aux débats sur l'euthanasie nous invitent à s'y attarder. La Presse, page. A, 12 / SANTÉ : « Les décisions de "fin de vie" demeurent délicates. » Pour le journal de Montréal, page 61, « Débat enflammé sur l'euthanasie. » et sur internet Canoë Infos : « Les médecins sont tourmentés.»

Je résume les propos des journalistes.

« **LE SOLEIL, La Presse** » Léa Méthé Myrand.

« La plus grande peur des médecins est de faire 14 ans de prison pour des accusations d'euthanasie » a déclaré le Dr Peter Cohen. Même si les règles ont changé, la crainte empêche toujours les médecins de prescrire les traitements adéquats pour soulager la souffrance des patients. »

**Journal de Montréal, Londres | (APP)**

**Autorisation aux médecins à aider à mourir les malades en phase terminale.**

La proposition de loi veut permettre aux médecins de prescrire à leurs malades qui le souhaitent des médicaments pour qu'ils puissent mettre fin à leurs jours. « Nous ne pouvons pas rester assis et attendre avec complaisance que des malades en phase terminale qui souffrent de façon insupportable continuent de souffrir pour le bien de la société dans son ensemble. »

**Les abus :** « Au Pays-bas, l'euthanasie est utilisée comme alternative aux soins palliatifs, qui sont inexistantes. Ils envisagent même d'utiliser l'euthanasie sur des bébés qui ont des difficultés à apprendre et n'ont pas d'autonomie ».

« Le débat animé s'est étendu bien au-delà des bancs de cuir rouge de la Chambre des Lords. Malades et handicapés se sont rassemblés dans une salle attenante pour exprimer leur inquiétude face à une loi « dangereuse. »

**Dignité :** « Je crois que ce serait une manière digne de partir plutôt que de compter sur un fusil ou des somnifères » a témoigné Sally McIntosh, une ancienne infirmière, qui atteint d'un cancer n'a plus que quelques semaines à vivre.

« Il y a dix ans, je me croyais en phase terminale. Si la loi avait été en vigueur, j'aurais demandé l'euthanasie et j'aurais raté les meilleures années de ma vie », a expliqué à l'inverse sur *Sky News*, Alison Davies, toujours en vie malgré les prédictions des médecins.

**Journal de Québec** ( Crystel Jobin-Gagnon.)

« J'étais allé en médecine pour donner la vie et, là, je provoque la mort »

Lors d'un récent colloque à Québec le 12 mai 2006, le débat sur l'euthanasie a été remis à l'ordre du jour avec la volonté de la députée de La Pointe-de-l'île, Francine Lalonde, de représenter en Chambre son Projet de loi privé sur le **droit de mourir dignement**.

« Les médecins ne sont pas nécessairement en désaccord avec l'euthanasie, ils préféreraient certainement des soins plus dignes afin d'éviter d'en arriver à cette finalité. « Si j'avais de l'argent, je le mettrais pour donner l'accès à des soins palliatifs de plus grande qualité, pas sur l'euthanasie », résume de Dr Frédérique Souchon, neurologue.

Le débat a aussi permis de remettre en question le **droit de l'homme** de disposer de sa vie.

Que le projet de loi devienne effectif ou non, il demeure immoral et illégal qu'un médecin offre à son patient de le faire mourir. Il peut seulement être au service de son patient et non aller au devant des demandes.

**Commentaires :** Comme vous pouvez le constater, les débats, les discussions, les colloques sur l'euthanasie ou le suicide assisté, continuent de soulever des décisions délicates à prendre. Pas facile de décider de la mort d'un être humain, surtout un proche.

Dernièrement, un triste évènement venait corroborer le témoignage de Mme Sally McIntosh, soit la mort de deux aînés malades atteints d'un cancer incurable. (Meurtre suivi d'un suicide avec arme à feu). Certains diront, « c'est un cas isolé. » Je peux vous confirmer que de tels gestes se sont déjà produits, et il y en aura encore d'autres dans le futur.

Les discussions sur l'euthanasie prennent formes vers la fin des années 90 et demeurent sans réponse. Le Projet de loi est reporté au calendrier grec. Mme Francine Lalonde députée à Ottawa, relève un nouveau déficit et remet en marche un Projet de loi sur l'euthanasie ou le suicide assisté. (Loi-C-407)

En février 2005, notre Association entreprend des démarches auprès des aînés pour connaître leurs opinions sur l'euthanasie. (Un an plus tard, nous cherchons encore les meilleures solutions.) Le 15 juin 2005, le Projet de loi C-407 fut présenté pour la première fois en Chambre à Ottawa. En novembre 2005, près de 540 personnes âgées, membres de l'AQDR, répondent à un questionnaire (sondage). Les résultats obtenus furent acheminés à Mme Francine Lalonde.

Une nouvelle loi ou la modification d'une loi déjà établie prend beaucoup de temps et d'études avant d'en arriver à une conclusion satisfaisante pour l'ensemble de la société.

Considérant ce sujet très délicat, tant pour les « pour » que les « contre » sur le suicide assisté, il faut être patient et d'analyser toutes les avenues en espérant obtenir une loi qui permet aux médecins d'intervenir si une personne en phase terminale, libre et saine d'esprit, demande qu'on l'aide à mourir.

Le rôle du médecin demeure et demeurera toujours en fonction de prodiguer les meilleurs soins pour aider une personne à vivre plus longtemps avec moins de souffrance. Le médecin agira en conséquence à la demande de son patient pour amoindrir les douleurs ou de l'accompagner pour quitter ce bas monde seulement dans le cas d'extrême limite.

De plus, il faut prévoir qu'une tierce personne, autre que le médecin puisse être désignée comme intermédiaire par le bénéficiaire pour l'assister dans son cheminement et de discuter des mesures à prendre avec le ou les médecins afin de combler les derniers désirs du patient.

**« Voir à votre testament ou à votre certificat d'inaptitude avant qu'il ne soit trop tard ».**

Ronald St-Jean.  
Resp; Euthanasie.